

0170009T
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES FERRY
1 AVENUE JULES FERRY
17260 GEMOZAC
Tel : 0546965550

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Catherine Bornert

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 24/09/2018.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0